

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 98.00.592.002.1 DU 28 JUILLET 1998

## Evaporateur-répartiteur de frais de chauffage CLORIUS modèle CL7

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 131 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIF A LA REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LES IMMEUBLES COLLECTIFS, DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 8 FEVRIER 1982 FIXANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX EVAPORATEURS-REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE.

### FABRICANT

CLORIUS, Literbuen 16, 2740 Skovlunde, Danemark.

### DEMANDEUR

PHINELEC, 99, rue de Lyon, 13344 Marseille Cedex 15, France.

### OBJET

La présente décision renouvelle la décision d'agrément n° 87.1.05.941.1.0 du 11 décembre 1987 (1).

### CARACTERISTIQUES

Les évaporateurs-répartiteurs de frais de chauffage CLORIUS modèle CL7 déterminent au cours du temps l'évaporation d'un liquide dans un réservoir, laquelle est représentative de l'évolution de la température des émetteurs de chaleur sur lesquels ils sont placés.

Le niveau du liquide est lu sur une échelle graduée dont le nombre de graduations tient compte, d'une part d'un coefficient représentatif de la puissance thermique de l'émetteur de chaleur sur

lequel l'évaporateur est fixé, d'autre part d'un coefficient de conductivité thermique entre l'évaporateur et l'émetteur de chaleur.

Pour ces évaporateurs, il existe 98 échelles différentes dont les numéros varient de 3 à 100 inclus.

Les évaporateurs équipent tous les émetteurs de chaleur entre lesquels est effectuée la répartition.

Ils se composent de :

- un socle en aluminium profilé fixé sur l'émetteur de chaleur,
- un réservoir en verre rempli de benzoate de méthyle et comportant une marque correspondant au niveau zéro de l'échelle de lecture,
- une partie avant en matière plastique comprenant une fenêtre pour le réservoir et une échelle graduée non linéaire,
- un capot transparent en matière plastique assurant la protection du réservoir,
- une pièce de scellement encliquetable en matière plastique interdisant sans bris le changement de réservoir.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Il existe trois types de socles pour les évaporateurs CLORIUS modèle CL7 : un étroit, le plus couramment utilisé, et deux larges.

Sur les radiateurs à colonnes, le socle est fixé au moyen de deux brides prenant appui sur l'arrière de deux colonnes et de deux vis.

Sur les radiateurs de type "Lamella", le socle est fixé au moyen d'une barrette fixée entre deux lamelles par trois vis pointeaux et deux vis.

Sur les radiateurs plats ou à fentes, le socle est boulonné sur deux goujons soudés sur le radiateur.

(1) Revue de Métrologie, décembre 1987, page 1375.

Dans tous les cas, l'évaporateur est placé sur la partie frontale de l'émetteur de chaleur entre le tiers et le quart supérieur de sa hauteur et au centre de celui-ci.

## INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les évaporateurs portent sur la partie supérieure du capot le nom du fabricant CLORIUS et le numéro de l'échelle.

L'inscription 98.02 caractérisant l'approbation du modèle se trouve sur la partie inférieure du capot, à côté de la pièce de scellement.

## DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés, sous la référence DA 22-152, à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche

et de l'environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur et chez le demandeur.

## VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 11 décembre 2007.

## ANNEXE

Photographie n° 6582.

---

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---



■ N° 6582  
EVAPORATEUR-REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE CLORIUS, CL7

